



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GRAYDON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. PETERSEN pour la reprise du débat.

M. le *ministre* RONDEAU, MM. EICHLER et NEVAKSHONOFF, M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que M. PEDERSEN interviennent. M. GAUDREAU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PEDERSEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : 4-H

Attendu :

que le mouvement 4-H a vu le jour à Roland, au Manitoba, en 1913, et que le seul musée 4-H s'y trouve;

que des clubs 4-H existent à l'échelle du Canada, où ils comptent 35 000 membres et 10 000 leaders bénévoles et qu'il y a sept millions de membres dans quatre-vingt pays;

que le mouvement 4-H est reconnu pour son rôle dans le développement personnel et la formation des leaders au sein de nos collectivités;

qu'à l'origine, les clubs 4-H offraient principalement des activités axées sur l'agriculture et qu'ils permettent aujourd'hui aux jeunes des milieux ruraux et urbains d'acquérir une gamme de compétences,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse, dans le cadre du 100^e anniversaire du mouvement 4-H, que Roland, au Manitoba, en est vraiment le berceau;

que l'Assemblée législative reconnaisse la contribution formidable que les clubs 4-H ont apporté aux jeunes, aux leaders bénévoles ainsi qu'aux collectivités où ils œuvrent;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial, par le biais du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, à continuer d'appuyer le programme 4-H afin d'assurer son succès continu.

Il s'élève un débat.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M. EICHLER, M^{me} WIGHT, M. BRIESE, M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS ainsi que MM. GRAYDON, MAGUIRE, CALDWELL, SMOOK et WISHART interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la détérioration des soins médicaux d'urgence au Manitoba sera examinée le jeudi 30 mai 2013.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SWAN propose la première lecture du projet de loi 46 — *Loi corrective de 2013/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2013* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Sawatzky, M. Sawatzky, B. Klassen et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. Bourbonnais, R. Helda, M. Lafreniere et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Gobel, M. True, H. Miles et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Temblay, D. Simard, M. Fouillard et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (J. R. Didychuk, D. Donowalchuk, A. Alkour et autres).

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. Lange, C. Bueckart, L. Rodewald et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (T. Bredir, K. Fedora, M. Kroker et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Hildebrand, H. Boschmann, M. Fehr et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. Comack, A. Estrada, T. Comack et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (R. Gillis, A. Cuthbert, K. Gordon et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Lampshire, A. Seidel, V. Williams et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (J. Olfert, P. Goertzen, B. Goertzen et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Keen, B. Peters, H. Hoepfner et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Spence, W. Friesen, D. Sager et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (A. Chubaty, V. Turick, D. Osadchuk et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (L. Koehn, R. Koehn, R. Dinair et autres)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport sur les services en langue française pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012.

(Document parlementaire n^o 43)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GAUDREAU et SMOOK, M^{me} CROTHERS, M. EWASKO ainsi que M. le *ministre* BJORNSON font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. EICHLER soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir la réaction du gouvernement provincial quant à l'étiquetage indiquant le pays d'origine et au refus apparent des États-Unis de se conformer à la décision de l'Organisation mondiale du commerce liée à cet égard.

M. EICHLER et M^{me} la *ministre* HOWARD interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je remercie les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député de Lakeside.

L'avis prévu au paragraphe 36(1) du *Règlement* a été donné.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque l'agriculture est une activité économique d'importance vitale dans notre province.

Or, j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter cette question aujourd'hui.

Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales, celle réservée aux déclarations de député et aux griefs ainsi que dans le cadre du processus budgétaire.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

J'aimerais toutefois noter qu'il semble y avoir une volonté de la part de l'Assemblée de débattre la motion, possiblement pour une durée d'au plus une heure. Je mets donc la question suivante aux voix : est-il convenu de débattre la motion pendant une heure?

À la demande du président, l'Assemblée consent à la tenue du débat.

M. EICHLER, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M. GOERTZEN, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. GRAYDON, NEVAKSHONOFF, WISHART, PEDERSEN, BRIESE, MAGUIRE et GERRARD interviennent. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du *Règlement*.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au président d'interrompre le débat à 17 heures afin de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 29, 35, 40, 32, 34, 39, 28, 45, 26, 31 et 44. Elle convient également de siéger jusqu'à 18 heures au plus tard.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, de renoncer au quorum et de reporter la tenue de votes consignés après 17 heures.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* STRUTHERS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)*.

Le président demande à l'Assemblée d'examiner l'amendement à la motion de renvoi proposé le 22 mai 2013 tel qu'il a été publié. L'Assemblée refuse.

Le président déclare l'amendement de renvoi irrecevable.

Le débat se poursuit.

M. MAGUIRE intervient et propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « propose », de « que la deuxième lecture du projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — soit reportée à six mois jour pour jour ».

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* RONDEAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi sur les arpenteurs-géomètres et modifications connexes/The Land Surveyors and Related Amendments Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* RONDEAU intervient. Sur la motion de M. CULLEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* RONDEAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (observation et exécution)/The Consumer Protection Amendment Act (Compliance and Enforcement Measures)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* RONDEAU intervient. Sur la motion de M. CULLEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* RONDEAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* RONDEAU intervient. Sur la motion de M. CULLEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* STRUTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* STRUTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi modifiant diverses lois relatives à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments/The Property Registry Statutes Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* STRUTHERS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 34.

(Document parlementaire n° 44)

M. le *ministre* STRUTHERS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 39 — *Loi sur l'efficacité gouvernementale (modification ou remplacement de diverses lois — fusion d'organismes et non-participation aux nominations)/The Government Efficiency Act (Various Acts Amended or Replaced to Consolidate Boards and Agencies and Eliminate Government Appointments)*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. Sur la motion de M. EICHLER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* STRUTHERS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 39.

(Document parlementaire n° 45)

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur les hôpitaux (privilèges d'admission)/The Health Services Insurance Amendment and Hospitals Amendment Act (Admitting Privileges)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* OSWALD intervient. Sur la motion de M. FRIESEN, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 45 — *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel (modifications de diverses lois)/The Competitive Drug Pricing Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* OSWALD intervient. Sur la motion de M. FRIESEN, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

Jeudi 23 mai 2013

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 26.

(Document parlementaire n° 46)

M^{me} la *ministre* HOWARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* SELBY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 44 — *Loi sur l'éducation internationale/The International Education Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SELBY intervient. Sur la motion de M. BRIESE, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* SELBY dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 44.

(Document parlementaire n° 47)

La séance est levée à 17 h 49, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID